



# ELECTRO-TEST

V.Z.W. ASBL Herkstraat 33 - 1820 Meisbroek  
 Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder : EANDIS  
 Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller : BES 2120  
 N° comp :

N° 234-INSP

## Verslag van onderzoek:

### Rapport de contrôle:

N°: 89/0001

EAN code

Aard onderzoek : AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorsch. netbeheerder
Genre de contrôle : RGIE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Prescription du gest. de réseau de distr.

Plaats van het onderzoek : ELF JULIESTRAAT 2, GENT 9000  
 Lieu du contrôle :

Eigenaar : DEB  
 Propriétaire : DEB

Installateur : \_\_\_\_\_ BTW / TVA : \_\_\_\_\_

Datum van het onderzoek : 2/1/2012 Ik. / C.I. : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : \_\_\_\_\_ Inspecteur : V. D. STEENE R.

Onderzoek / Contrôle :  Woning / maison  Apart.

Spanning : 80V Meter / bord verbinding : EXV34X10 Max. beveiliging : 40A  
 Tension : \_\_\_\_\_ Liaison compteur-tableau : \_\_\_\_\_ Protection max. : \_\_\_\_\_

Aardelektrode : DEB Isolatie : 56,4 Mohm Aantal verdeelborden : 1  
 Electrode de terre : 43 Ohm Isolement : \_\_\_\_\_ Nombre de tableaux : \_\_\_\_\_

Differentieelschakelaars			Aantal eindstroombanen : <u>23</u>	TestIn		1. In		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type		OK	NOK	OK	NOK	270	271bis	278
40	300	A	A TOT V	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
40	30	A	O TOT V	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
			ZIE SCHEMA'S	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Visueel vizueel : algemeen :  OK  NOK directe aanraking :  OK  NOK  
 Contrôle visuel : générale :  OK  NOK Indirecte aanraking :  OK  NOK  
 Contact indirect :  OK  NOK

Aansluitingen :  OK  NOK Potentiaalvereffeningen :  OK  NOK  
 Raccordements : \_\_\_\_\_ Liaisons equipotentielles : \_\_\_\_\_

Inbreuken/Infractions : (zie keerzijde / voir verso)  
 Opmerkingen/Remarques : GEEN

VISUM : **ET ELECTRO-TEST**  
 Datum/date : 2 JAN 2013  
Ronny Van de Steene  
 Inspecteur  
 Gsm +32 495 54 38 40

Besluit / Conclusion  
 De installatie is conform met het AREI  
 en mag in dienst gesteld worden in dienst blijven.  
 L'installation est conforme au RGIE  
 et peut être mise en service restera en service.  
 De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.  
 Het éendraderschema en opstellingschema werden voor gezien getekend en  
 stemmen overeen met de installatie.  
 Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont  
 conforme avec l'installation.

Niet conform		Conform		N° vorig rapport
276bis AK	274 AK	276bis HK	274 HK	
<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
271 AK	<input type="radio"/>	271 HK	<input type="radio"/>	
276 AK	<input type="radio"/>	271 HK	<input type="radio"/>	

- Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk 1 jaar na keuringsdatum.
- Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle au plus tard un an après date de contrôle.

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op: 2/1/2013  
 La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 2/1/2013  
 Het controlebezoek door ET moet plaats hebben uiterlijk 12 maanden na de datum van de vaststelling van de infractions.

voor de directeur, de inspecteur / pour le directeur, l'inspecteur

NOTE: 1) L'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électricité que 2) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 3) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 4) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 5) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 6) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 7) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 8) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 9) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 10) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 11) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 12) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 13) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 14) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 15) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 16) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 17) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 18) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 19) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 20) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 21) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 22) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 23) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 24) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 25) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 26) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 27) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 28) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 29) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 30) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 31) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 32) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 33) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 34) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 35) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 36) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 37) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 38) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 39) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 40) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 41) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 42) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 43) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 44) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 45) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 46) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 47) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 48) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 49) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 50) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 51) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 52) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 53) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 54) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 55) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 56) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 57) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 58) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 59) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 60) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 61) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 62) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 63) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 64) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 65) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 66) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 67) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 68) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 69) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 70) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 71) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 72) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 73) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 74) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 75) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 76) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 77) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 78) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 79) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 80) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 81) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 82) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 83) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 84) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 85) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 86) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 87) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 88) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 89) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 90) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 91) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 92) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 93) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 94) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 95) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 96) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 97) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 98) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 99) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que 100) l'obligation de modifier le dossier de l'installation électricité dans le dossier de l'installation électricité que

Rapp. EIS/EI1.1.04